COMMUNE D'ÉTAULES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2025

Etaules, douze juin de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents : : M. Jean René ESTIVALET, Mme Odile DANIEL, Mme Monique BOUZEGAOU, M. Bernard GEVREY, Mme Sylvie DAS-DORES Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, M. Henri ECHARD, M. Jean-François GUEPET, M. Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET.

Procuration : M. Olivier ELIAS a donné procuration à M. Henri ECHARD.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Odile DANIEL est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation :
05 juin 2025

Date d'affichage :
05 juin 2025

SICECO : en l'absence de Sarah SADNIA, la correspondante du SICECO pour notre commune, Lucas GIRAUD participe à ce point à l'ordre du jour et expose les missions et actualités du SICECO. Il explique la teneur et objectif du projet de transfert de compétence au SICECO.

TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES AU SICECO.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par arrêté en date du 29 avril 2016, Madame la Préfète a entériné la modification des Statuts du SICECO, votée par le Comité syndical le 16 décembre 2015 puis par une majorité qualifiée des communes adhérentes du SICECO.

Dans le cadre de ces nouveaux statuts, l'accompagnement du SICECO dans le domaine du « Conseil en Énergie Partagé (CEP) » (pré-diagnostic énergétique des bâtiments, analyse annuelle des consommations, programmation pluriannuelle de travaux, suivi travaux, élaboration et suivi des contrats de maintenance, valorisation des travaux par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie CEE) relève maintenant d'une compétence spécifique (article 6.8).

Monsieur le Maire précise que le transfert de cette compétence au Syndicat et un suivi énergétique à jour permet à la Commune d'accéder au programme de subvention mis en place dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Afin que la Commune puisse travailler avec les services techniques du SICECO sur cette thématique, Monsieur le Maire propose de transférer au SICECO la nouvelle compétence suivante, vu l'intérêt qu'elle représente pour la Commune :

- Conseil en Énergie Partagé (CEP) (article 6.8)

En conséquence, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,
Vu les statuts du SICECO,
Vu le rapport qui lui a été présenté,
Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal :

Décide de transférer au SICECO au titre des compétences optionnelles visées à l'article 6 des statuts, la compétence suivante :

- Conseil en Énergie Partagé (article 6.8)

Décide d'engager avec le SICECO la mission d'analyse énergétique de son patrimoine dans le cadre de la convention ci-jointe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Pour le chantier qui pourrait être mis en œuvre prochainement (la chaufferie de la Mairie), il semble souhaitable de procéder à un audit énergétique et d'opportunité de solution.

TRAVAUX VOIRIE 2025

Lors du vote du budget 2025, nous avions en prévision :

- Voirie rue du Dieu de Pitié + rue Jean Nibet : avec un plafond à 30K€ net
- Skate Park : 90 K€

Les travaux Rue de Darois, pour l'écoulement des eaux pluviales (53 658.50 €) n'ont pas été budgétés, et seront à mettre au budget 2026.

Des devis ont été demandés pour la reprise de la voirie rue du Dieu de Pitié et rue Jean Nibet :

- COLAS : enrobé sur les 2 rues : 73 639 TTC
- Colas Bicouche sur les 2 rues : 40 376 € TTC
- Colas : rue du Dieu de Pitié enrobé : 42 630 € TTC

Le devis Colas de 42 630 € - rue du Dieu de Pitié - est voté à l'unanimité.

RÉFECTION TOTALE DE CHAUSSÉE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR DANS LE CADRE DU PLAN MARSHALL – DISPOSITIF VOIRIE COMMUNALE CÔTE-D'OR – RUE DU DIEU DE PITIÉ ET RUE DE LA MAISON COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de réfection totale de la chaussée, à la suite d'inondations pour un montant HT de 35 525,00 €,

– sollicite le concours du Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre du Plan Marshall – dispositif Voirie Communale Côte-d'Or,

-- précise que la dépense est inscrite à la section investissement du budget de la commune,

-- certifie que les travaux portent sur une voie communale,

-- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
VOIRIE COMMUNALE CÖTE-D'OR	Sollicitée	35 525 €	30 %	10 657.50 €
TOTAL DES AIDES		35 525 €	30%	10 657.50 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		35 525 €	70 %	24 867.50 €

Nombre de Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Questions diverses :

Le SICECO nous a informés que le reliquat d'enfouissement des fils rue d'Hauteville a été accordé pour un montant de 90 000 €.
Ces travaux n'ayant pas été budgétés sur 2025, il convient de voir quel est le délai de réalisation, pour affectation au budget 2026.

Olivier Courtois nous informe de l'évolution de la loi ZAN vers la loi TRACE. De nombreuses incertitudes demeurent. Seul l'objectif de 2050 reste inchangé.

Finances de la commune. Lors d'un prochain CM en septembre, la participation de Mme Chambarlac sera demandée, pour expliciter les documents qu'elle nous a transmis.
Il lui sera demandé s'il est possible d'avoir ces mêmes chiffres sur les 2 mandats écoulés (2014-2024).

Locataires : À la suite de nombreux impayés de la part de locataires, le Conseil Municipal est favorable à la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion. Les personnes avaient été informées par courrier, au mois de janvier dernier.

Fin de séance : 20h15

La Secrétaire de séance,
Odile DANIEL

MAIRIE D'ÉTAULES (Côte-d'Or)

Le Maire,
Jean René ESTIVALET